

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Référentiels		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 04/06/19	
Décision n° 2019-17		
Date de validation officielle : 04/06/2019	Objet : AVIS Méthode pour élaborer les listes hiérarchisées (bio-évaluation) d'espèces de faune de Nouvelle-Aquitaine	Vote ----- Présents : 11 Représentés : 22 ----- Votes autorisés : 22 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

La DREAL rappelle sa demande de disposer d'un outil permettant une meilleure compréhension de la hauteur des enjeux attachés aux espèces présentes en N-A.

Joana PERRODIN de l'OAFS présente un diaporama (*cf.* DS) décliné selon le plan suivant :

1-Contextualisation du projet

- 2-Bilan des états des lieux des méthodes et des connaissances
 - 3-Données mobilisées et établissement des référentiels-espèces
 - 4-Présentation de la méthode de hiérarchisation
 - 5-Première application
- Bilan & perspectives

Les listes hiérarchisées d'espèces sont **un outil d'aide à la décision qui permet entre autres de faciliter et d'homogénéiser l'interprétation des études d'impacts et des dossiers de dérogation d'espèces, mais aussi de promouvoir des actions de conservation ciblées.**

Ce travail s'est inscrit dans le cadre d'un collectif associé regroupant les groupes d'acteurs naturalistes les plus confirmés de la région.

- **Collectif associé:** CEN Aquitaine, Cistude Nature, GMHL, LPO France, PCN, SEL, SLO
- **Objet:** faune terrestre sauvage protégée + «espèces patrimoniales» (*mammifères continentaux, oiseaux nicheurs, reptiles, amphibiens, odonates et rhopalocères*)
- **Destinataires:** acteurs concernés par des projets de conservation ou d'aménagements (*étude d'impact, demande de dérogation espèces protégées, etc.*)
- **Livrables:**
 - Définition d'une méthode de hiérarchisation des enjeux de conservation *applicable aux espèces de Nouvelle-Aquitaine*
 - Élaboration des premières listes hiérarchisées

Après un examen des différentes méthodes existantes, le choix retenu s'appuie sur la Méthodologie du MNHN (*Barneix & Gigot, 2013*), déjà mise en œuvre dans 4 régions en 2018 (principe d'homogénéité nationale) qui s'appuie sur 2 critères combinés accessibles, et répond aux objectifs de disponibilité des données, de minimisation du dire d'expert, de production de résultats dans les délais impartis.

- **Vulnérabilité de l'espèce(UICN) x Responsabilité du territoire**

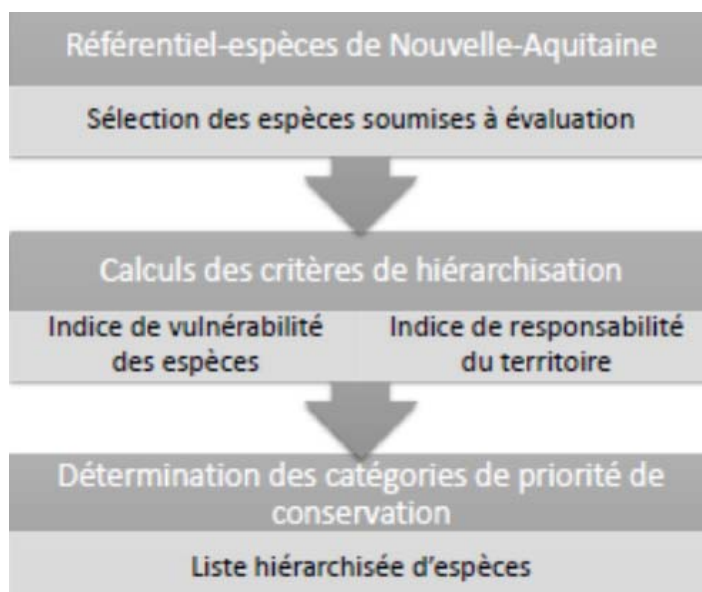
Le collectif a également mis à disposition un jeu de données de synthèses des espèces recensées sur le territoire. Il s'agit d'une synthèse maillée de présence (5x5km) par espèce et par an sur la période 2008-2017.

C'est le premier jeu de données de synthèses mutualisées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

En parallèle, l'INPN a également été sollicité pour l'obtention d'un jeu de données de synthèses de la métropole : une synthèse de présence par espèce, par maille 10x10km (N-A = 968 mailles) et par an sur la période 2008-2017.

Groupes	Nombres d'espèces recensées sur le territoire	Nombre de données de synthèses
Oiseaux nicheurs	255	669 850
Rhopalocères	170	150 924
Odonates	77	115 267
Mammifères	92	110 752
Amphibiens	28	34 091
Reptiles	28	22 472
TOTAL	650	1 103 356

Processus mis en œuvre pour la méthode de hiérarchisation



Les 2 indices de vulnérabilité des espèces et de responsabilité des territoires sont composés de la manière suivante :

- **Indice de vulnérabilité = Statut Liste rouge régionale x Statut Liste rouge nationale**
- **Indice de responsabilité = Comparaison d'une valeur attendue (Va) et d'une valeur observée (Vo).**

La responsabilité du territoire représente la proportion de la population d'une espèce présente (le plus souvent en termes d'aire de répartition et non d'abondance) en région

par rapport au territoire national.

$Va = (\text{surf région} / \text{surf métropole}) * 100$

**$Vo = (\text{distribution espèce en région} / \text{distribution espèce en France métropole}) * 100$
(mailles 10x10km)**

En conclusion, les résultats sont assez discriminants pour tous les groupes (hormis les oiseaux).

Sur le bilan :

- La méthode reste simple en réduisant l'importance de la part du « dire d'expert ».
- Elle s'inscrit dans le cadre d'une cohérence nationale d'adaptation d'une méthode nationale, déjà employée sur 4 régions.
- Elle offre un calage sémantique explicite des enjeux.
- Elle reste tributaire des espèces « data deficient » (DD), dont les jeux de données faiblement renseignés ne permettent pas la prise en compte.

En perspective :

- Production test des listes hiérarchisées à l'automne.
- Application de la méthode avec les corrections actées dans le GT.
- Finalisation de la méthode sur le groupe oiseaux
- Questionnement à résoudre sur la diffusion de ces listes.

Examen du CSRPN,

Au cours de la présentation, puis à son issue, les échanges ont évoqué les points suivants :

- La méthode présentée soulève des réserves, notamment sur certaines espèces présentant des particularités biologiques (ex : Lézard Ocellé et ses habitats), spatiales (Vipère de Séoane et sa distribution espagnole). Les résultats obtenus sont tributaires de l'état des jeux de données employés sur le territoire considéré.
- Si l'objectif est de minimiser la part du dire d'expert en s'appuyant sur des outils et des modèles de traitement de données, le groupe de travail expert reste nécessaire pour soumettre les résultats à des ajustements encore impératifs du fait de la variabilité dans la qualité des jeux de données.
- La notion d'habitats d'espèce serait à inclure dans la réflexion pour affiner les modèles. La réflexion sur des critères d'ajustement est engagée, notamment pour favoriser une déclinaison locale des enjeux au plus près du terrain.
- L'emploi des LRR est compliqué du fait de l'absence de LRR N-A pour tous les groupes, et de situations différenciées entre les 3 ex régions pour les différents groupes taxonomiques étudiés. Le principe d'extrapoler la valeur la plus haute des LRR à l'ensemble de N-A est un peu limite compte tenu des particularités présentées par des espèces dans leur occupation du territoire régional. Les options choisies d'appui sur la LRN là où manquent des LR ex régions sont également discutables, même si elles permettent un premier test de modélisation.
- La méthode est cohérente, mais que penser des résultats ? Pour certaines espèces (Cistude, Lézard catalan) l'enjeu est réputé modéré ou faible. La dimension sémantique devient prégnante, et le choix des qualificatifs d'enjeu potentiellement dévalorisant. La sémantique employée doit être révisée avec une requalification de la gradation des enjeux (de crucial à modéré par ex).
- Ce type d'outil peut conduire à une forme de banalisation des enjeux patrimoniaux. Comment sont pris en compte les effets des politiques PNA, DHFF, ... ? Comment la logique de compromis s'articule-t-elle avec les niveaux de protection existants ?
- D'autre part la finalité de l'outil doit viser l'obtention d'un résultat au plus près du territoire, en l'occurrence les ex-régions, voire l'échelon départemental. Or, l'application de la méthodologie LRR est proscrite pour cette dernière échelle. D'autres critères seraient à introduire pour préciser les responsabilités et le niveau d'enjeu, comme les habitats en perte de surface ou de fonctionnalités, l'endémicité des espèces, ou la spécificité taxonomique.
- Cela soulève également une question autour des jeux de données minimum pour obtenir des résultats fiables. De fait la qualité des jeux de données est au centre de la

Secrétariat du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Cité Administrative s/c DREAL-BP55 - 33090 BORDEAUX CEDEX

☎ 05.56.93.32.82 - Télécopie : 05.56.24.47.24

qualité des traitements et produits en découlant. Un chantier débute prochainement, à l'initiative de la DREAL, sur le bilan et les lacunes de la connaissance naturaliste sur la biodiversité en région N-A

Au terme des échanges le président propose de soumettre au vote une décision valant avis sur ce travail. Il propose d'émettre un avis favorable sur la méthode présentée assortie de recommandations. Il s'associe à l'OAFS pour remercier chaleureusement le collectif de travail organisé autour de cette problématique.

Les recommandations concernent les points suivants :

- Rappeler la finalité de ce travail.
- Améliorer et parfaire la méthode.
- Tenir compte de critères additifs à la méthode autour des habitats d'espèces, de l'endémicité, des notions de seuils.
- Améliorer la sémantique sur les niveaux d'enjeux.

Décision du CSRPN N-A.

Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule sa décision et donne un avis favorable avec recommandations sur la méthode de hiérarchisation (bio-évaluation) d'espèces de la faune de Nouvelle-Aquitaine.

- **rappeler la finalité de ce travail.**
- **Améliorer et parfaire la méthode.**
- **Tenir compte de critères additifs à la méthode autour des habitats d'espèces, de l'endémicité, des notions de seuils.**
- **Améliorer la sémantique sur les niveaux d'enjeux.**

A Angoulême, le 04 juin 2019
Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL